



## **Union Départementale des syndicats CGT-FORCE OUVRIERE de la Haute-Loire**

Maison des syndicats - Rue des Bains  
B.P. 86 43003 LE PUY Cedex  
Tel 04 71 05 43 00 Fax 04 71 05 44 99  
e-mail : udfo43@wanadoo.fr

### **Retraites : la position de la Commission Exécutive de l'Union Départementale FO**

La Commission Exécutive de l'Union Départementale FORCE OUVRIERE de la Haute-Loire s'est réunie le vendredi 22 janvier et a discuté notamment de la question des retraites.

En effet, le gouvernement a annoncé son intention de faire accepter aux salariés une nouvelle baisse de leurs droits. Il a déjà reçu le soutien du patronat, de même que de certains responsables politiques d'opposition et dirigeants syndicaux.

Au contraire l'Union Départementale FORCE OUVRIERE confirme pour sa part son plein accord avec les positions confédérales, définies lors du congrès de Lille en 2007 :

- le droit à la retraite à 60 ans
- l'objectif d'un retour aux 37,5 ans de cotisations pour tous, public-privé, pour l'obtention :
  - d'une retraite à taux plein,
  - de l'indexation des pensions sur les salaires,
  - et du retour au calcul sur les dix meilleures années pour les salariés du secteur privé,
  - du maintien du calcul sur le traitement indiciaire brut des six derniers mois pour le secteur public.
- l'attachement au Code des pensions civiles et militaires ainsi qu'aux régimes spéciaux de retraite et aux droits qui leurs sont attachés
- la mise en œuvre de retraites anticipées (préretraites) dans le cadre de la négociation en cours en vue de la prise en compte de la pénibilité

FORCE OUVRIERE refuse par avance toute nouvelle contre-réforme, quel que soit son nom, qui aggraverait les conditions de départ en retraite des salariés, ouvrant la voie aux retraites par capitalisation : allongement de la durée de cotisation, départ à 61, 62 ou 63 ans, retraite à la carte, retraite par points, « maison commune des retraites »...

Alors qu'un déficit de 12 milliards est avancé par les partisans des contre-réformes, FORCE OUVRIERE affirme que les moyens financiers existent pour la satisfaction de ses revendications :

- 2% d'augmentation des salaires représenteraient un gain de 1,3 milliards pour la Caisse nationale d'assurance vieillesse
- Le montant des exonérations de cotisation de sécurité sociale (maladie, vieillesse, accidents du travail) accordées aux employeurs représentait 31 milliards en 2008 dont 2,5 n'ont pas été compensés par l'Etat. En 2009, le montant de ces exonérations a augmenté de 13 %
- En 30 ans, les cotisations patronales, hors exonérations, ont baissé de 4,24 points
- La Bourse de Paris a enregistré un résultat de +22% en 2009, le CAC 40 de plus de 30 %

La défense des retraites mérite bien une grève interprofessionnelle, l'Union Départementale FORCE OUVRIERE est déterminée à prendre ses responsabilités pour y parvenir.

Elle décide d'ores et déjà d'informer largement les salariés de ses revendications et de prendre contact avec les autres organisations syndicales afin d'envisager l'action commune, si des revendications communes se dégagent.